



KPMG S.A.
Nantes Atlantique Vendée
7 boulevard Albert Einstein
B.P. 41125
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone :
Télécopie :
Site internet :

+33 (0)2 28 24 10 01
+33 (0)2 28 24 10 11
www.kpmg.fr

Association L'Ecole de Design Nantes Atlantique

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association L'Ecole de Design Nantes Atlantique
Atlanpole La Chantrière - Rue Christian Pauc - 44300 Nantes
Ce rapport contient 26 pages
Référence : CS/BG

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directorat et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Nantes Atlantique Vendée
7 boulevard Albert Einstein
B.P. 41125
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 01
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 11
Site internet : www.kpmg.fr

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association L'Ecole de Design Nantes Atlantique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'Ecole de Design Nantes Atlantique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Informations générales complémentaires » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives au rattachement des droits d'inscription, de la taxe d'apprentissage et des frais de scolarité de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 23 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Association L'Ecole de Design Nantes Atlantique
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
23 juin 2020

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 23 juin 2020

KPMG S.A.

Cyprien Schneider
Associé

BILAN ACTIF

	Brut	Amort. prov.	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	397 577	337 358	60 219	102 567
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (dont droit au bail)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporels				
Terrains				
Constructions	877 830	680 247	197 582	237 887
Install techniques, matériel et outillage industriel	250 060	131 894	118 166	53 184
Autres immobilisations corporelles	3 795 455	2 137 995	1 657 459	1 878 017
Immobilisations corporelles grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	26 345	16 345	10 000	10 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	194 340	18 867	194 340	172 993
Prêts	63 842		44 974	29 199
Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé	5 605 452	3 322 710	2 282 742	2 483 849

Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 425		1 425	9 907
Avances et acomptes sur commande				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	3 023 186	54 610	2 968 575	2 738 083
Autres	153 573	16 789	136 784	145 231
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 021 272		4 021 272	3 451 027
Charges constatées d'avance	428 405		428 405	360 784
Total de l'actif circulant	7 627 863	71 400	7 556 463	6 705 033

Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
Total de l'actif	13 233 316	3 394 110	9 839 206	9 188 882

BILAN PASSIF

	31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation	370 105	370 105
Réserves indisponibles		
Réserve statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves (dont réserve pour projets associatifs)	639 938	639 938
Report à nouveau	1 127 945	1 298 074
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	2 49 982	- 170 129
Total des fonds associatifs et réserves	2 387 971	2 137 989
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports avec droit de reprise		
Legs et donations		
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des autres fonds associatifs		
Provisions pour risques	292 184	107 189
Provisions pour charges	236 075	215 530
Total des provisions pour risques et charges	528 260	322 719

Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
Total des fonds dédiés		

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	67 199	335 025
Emprunts et dettes financières divers	14 383	14 383
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 025 126	1 030 401
Dettes fiscales et sociales	1 101 632	1 146 730
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 217	15 872
Autres dettes	263 642	92 458
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 425 773	4 093 303
Total des dettes	6 922 974	6 728 173

Ecart de conversion passif		
----------------------------	--	--

Total du passif	9 839 206	9 188 882
------------------------	------------------	------------------

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	9 621 369	8 965 239
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	3 075 025	3 008 949
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	273 913	327 555
Autres produits	41 686	60 108
Collectes		
Cotisations		
Legs et donations		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Quote-part de subvention d'investissement renouvelable et des apports virés au compte de résultat		
Total des produits d'exploitation	13 011 995	12 361 854

Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats (non stockés)	2 094 809	1 954 304
Charges externes	2 728 507	2 699 061
Impôts, taxes et versements assimilés	305 890	308 557
Salaires et traitements	4 713 309	4 604 758
Charges sociales	1 810 110	1 946 729
Dotations aux amortissements	704 488	656 567
Dotations aux provisions	307 391	93 669
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Autres charges	106 358	160 613
Total des charges d'exploitation	12 770 866	12 424 262
Résultat d'exploitation	241 128	- 62 408

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (PRODUITS)		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (CHARGES)		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	14 498	16 986
Autres intérêts et produits assimilés		57
Reprises sur provisions et transferts de charges	79	5
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	14 577	17 048

Dotations aux amortissements et provisions		25 271
Intérêts et charges assimilés	1 231	2 780
Différences négatives de change	331	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	1 563	28 051

Résultat financier	13 014	- 11 002
---------------------------	---------------	-----------------

Résultat courant avant impôts	254 142	- 73 411
--------------------------------------	----------------	-----------------

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 440	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	17	47 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		18 500
Quote-part des subventions d'investissement non renouvelable virée au compte de résultat		
Total des produits exceptionnels	10 457	65 500

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 421	129 481
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		44
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 058	21 375
Total des charges exceptionnelles	19 479	150 901

Résultat exceptionnel	- 9 022	- 85 401
------------------------------	----------------	-----------------

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les sociétés	- 4 861	11 317
Total des produits	13 037 030	12 444 402
Total des charges	12 787 048	12 614 532

Bénéfice ou perte	249 982	- 170 129
--------------------------	----------------	------------------

Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des contributions volontaires		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
Total des contributions volontaires		